

Le banqueroute Hanau-Bloch

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. PIERRE AUDIBERT A ETÉ TRANSFÉRÉ A L'INFIRMERIE DE FRESNES

Paris, 3 janvier. — A 13 h. 45, M. P. Audibert a été transféré de son domicile à l'infirmerie de la prison de Fresnes, dans une voiture d'ambulance d'une société privée. Il n'y a eu aucun incident.

Pour cette opération de justice, dès 12 h. 30, de nombreux inspecteurs de police et des gardiens de la paix arrivent devant le domicile de M. Pierre Audibert, 111, boulevard Saint-Michel. Les passants regardent sans s'arrêter le service d'ordre. De nombreux journalistes et photographes font déjà les cent pas devant l'immeuble.

A 13 heures M. Peyrot Desgaschon, commissaire dévotionnaire et M. Seigner, commissaire d'arrondissement, arrivent. Ils donnent des ordres et, à 13 h. 10, MM. Girard, juge d'instruction et Langlois, greffier, le docteur Paul, médecin légiste, pénètrent dans le vestibule de l'immeuble, où ils s'entretenant quelques instants avant d'entrer dans l'appartement de M. Audibert.

Le docteur Paul sort quelques instants après et il est aussitôt interrogé par les nombreux journalistes. Le docteur Paul se borne à dire que l'état de M. Audibert est satisfaisant.

Enfin, à 13 h. 30, une voiture d'ambulance d'une société privée s'avance. Les commissaires font monter la voiture sur le trottoir. Elle vient se ranger près de la porte de l'immeuble. Un bracelet est descendu pendant que les inspecteurs ferment les stores voilées. Un quart d'heure après, la porte cochère est ouverte à deux battants et le bracelet sur lequel est attaché l'inculpé est porté par deux brancardiers et hissé dans la voiture.

M. Audibert apparaît recouvert d'épaisses couvertures et coiffé d'une casquette grise. La lumière du jour semble le gêner et il forme les yeux. Il les entrouvre cependant avant que le bracelet soit complètement glissé dans l'ambulance, pour regarder du côté des spectateurs, l'un d'eux ayant prononcé son nom.

Dans la voiture prennent place une infirmière de la société privée et un infirmier de la prison de Fresnes, pendant qu'un inspecteur monte à côté du chauffeur.

Pendant tout ce temps, de nombreux curieux se sont arrêtés, que le service d'ordre refuse lentement. Aux fenêtres et aux balcons de l'immeuble et des immeubles voisins, apparaissent des têtes curieuses.

A 13 h. 45, l'ambulance démarre et par le boulevard Saint-Michel regagne rapidement la Porte d'Orléans, suivie d'une autre voiture dans laquelle ont pris place M. Badin et des inspecteurs.

C'est à l'infirmerie de la prison que ce magistrat notifiera à M. Audibert que son mandat d'amener est transformé en mandat de dépôt.

Dès le départ de M. Audibert, les curieux se sont dispersés sans que le service d'ordre ait eu à intervenir.

Le Conseil général du Nord a siégé hier

IL A FIXÉ LA PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT DANS L'APPLICATION DE LA LOI LOUCHEUR

Le Conseil général du Nord s'est réuni jeudi en session extraordinaire, pour examiner les questions qui avaient dû être ajournées lors de la session ordinaire d'octobre. Après les réunions préparatoires dans les bureaux, qui ont eu lieu dans la matinée, la première séance publique s'est déroulée l'après-midi.

LA SEANCE PUBLIQUE

M. Mahieu, président, ouvre la séance à 15 h. 30 en présence de M. Hudebo, préfet du Nord, M. Demessure, secrétaire, précédé de l'appel des conseillers. On remarque la présence de MM. Loucheur, ministre du Travail; Daniel-Vincent, Faure, Bergerot, etc. M. Salengro est absent.

L'ALLOCATION DE M. MAHIEU

Après avoir annoncé la démission de M. Henri Letebvre, conseiller général du canton Est de Roubaix, le président du Conseil général donne lecture d'une adresse de félicitations au nom de l'assemblée départementale et par l'intermédiaire du ministre des Affaires étrangères, il va envoyer à M. Hoover à l'occasion de sa élection à la présidence des Etats-Unis. Il rappelle également les instances s'élevées l'homme d'Etat américain a rendus à nos régions charitables pendant la guerre.

M. Mahieu félicite encore M. Leriche de son élévation au grade de commandeur de l'ordre du Mérite Agricole et se dit heureux de l'entendre qu'il a été réélu à l'Union des Sociétés de secours mutuels et M. Loucheur pour que l'application de la loi sur les Assurances sociales se fasse dans l'esprit voulu par le Parlement. Abordant ensuite le programme de la présente session, le président passe rapidement en revue les principales questions, et notamment celle de la participation du département à la construction des habitations.

En ce qui concerne la question des routes, le programme prévu devra être totalement ramené en vertu des nouvelles dispositions de la loi de finances. Le Conseil général devra donc reporter à la session d'avril l'étude approfondie de cette question et le classement des routes départementales, vicinales et communales.

LA DISCUSSION DES RAPPORTS

La séance est ensuite consacrée à l'examen de questions qui ne soulèvent aucune difficulté. La plupart d'entre elles ne présentent d'ailleurs qu'un intérêt très secondaire.

La création d'une section caserne de gendarmerie à Halluin, pour laquelle l'assemblée vote un crédit provoque les protestations de M. Merlier. « Ce n'est pas, dit le conseiller communiste, par des gendarmes et des casernes que l'élément supérieur doit chercher à résoudre les maux sociaux. »

Après la maison d'arrêt d'Hazebrouck, M. René Faure exprime le vœu de l'indiscipline de voir rétablir le tribunal supprimé lors des récentes réformes judiciaires.

Les sections électurales

Un débat est ouvert ensuite au sujet du sectionnement électoral de la commune de Comines. Les socialistes par l'organe de M. Couteaux, réclament le statu quo.

M. Mourlin, après avoir souligné les variations socialistes sur la question des sectionnements électoraux, demande, d'accord avec la commission du rapport de M. Derivaux, que le sectionnement de Comines soit supprimé.

Le Conseil se ralliant à cette manière de voir, décide que Comines-Sainte-Marguerite sera désormais rattaché à Comines-ville.

Les habitations à bon marché

La séance est reprise à 17 h. La parole est à M. Degroote pour la lecture du rapport du bureau sur la participation du département à l'application de la loi sur les habitations à bon marché.

Les diverses lois sur les loyers qui ont été votées par le Parlement dans un louable élan, et le rapporteur, n'ont pas eu les résultats que certains en attendaient.

Elles étaient dues soit à l'exception et, partant, dangereuses; elles portaient atteinte au grand principe du droit civil et naturel de l'offre et de la demande. La liberté laissée en cette matière, soumise à l'engagement de protéger les loyers, a affecté particulièrement le placement immobilier au lieu de lui être un rapporteur sur les affaires offertes par la banque qui pour des motifs divers l'ont adonné peut-être d'abus.

Le membre du Gouvernement a trouvé un remède actif et le 13 juillet 1925, le Parlement votait la loi sur l'habitation.

La loi du 13 juillet 1928

La loi du 13 juillet 1928 a été appliquée dans les départements et les communes à participer aux dépenses de concurrence d'un maximum de 2,5 % au paiement de l'intérêt et de l'amortissement tant des avances de l'Etat prévues par l'art. 4 de la loi que des emprunts émis en vertu de l'art. 5.

L'application de cette mesure avec le maximum prévu pour tous ceux qui se réclamèrent du bénéfice de la loi, dans le département, serait de demander aux finances départementales un effort très grand, du moins pour le moment: six millions environ par an.

Le 2^e bureau estime que le Conseil général pourrait demander une participation serait fixée à 0,50 % au maximum pour les communes dont le centime dépense 250 fr., à l'allocation d'une subvention supplémentaire de 0,25 %, ce qui ferait pour ces communes 0,75 %.

En ce qui concerne le département, il est prévu le vote d'une somme de 2.000.000.

A une observation de M. Merlier qui estime que si les avances étaient faites sans l'intérêt de la loi, le département ne pourrait supporter de 2 % au lieu de 2,50 %. M. Loucheur déclare qu'il faudrait pour cela instituer un office dans chaque commune. Le ministre fait, en outre, remarquer qu'il faut se méfier de la diatribe, car il est difficile à l'Etat d'apprécier la cavalcade de paiement des travailleurs.

M. Couteaux fait remarquer que le prix des terrains a haussé dans des proportions formidables en vertu de la loi. Il demande à M. Loucheur de faire ce qu'il est possible pour obtenir la réduction des taxes d'hypothèque et des frais des actes de vente.

M. Loucheur fait remarquer que les intérêts demandés par les sociétés de crédit et de banque ont augmenté de 10 à 15 %.

Le 3^e bureau propose au Conseil général de voter un crédit de 10 millions pour la construction de habitations à bon marché.

Le 4^e bureau propose au Conseil général de voter un crédit de 10 millions pour la construction de habitations à bon marché.

LES TROUBLES AFGHANS

Les négociations se poursuivent

London, 3 janvier. — Une dépêche datée d'Istambul, parvenue à la légation afghane, indique que les négociations se poursuivent entre le gouvernement et les rebelles. Ces derniers n'ont pas imposé de conditions et il est faux qu'Annamollit ait fait des concessions. La légation afghane, de même que le roi ont consenti à former l'école de jeunes filles de Caboul ou à rétablir le vendredi comme jour de repos légal.

En dépit de cela, l'opinion générale croit que les quatre aviateurs ont été enlèvement par la chute de l'hydravion au fond de la mer.

On garde peu d'espoir de les retrouver. Madrid, 3 janvier. — Le ministère de la Marine communique à 18 heures les dépêches radiotélégraphiques reçues des bâtiments qui recherchent dans la Méditerranée l'hydravion militaire espagnol disparu. Ces dépêches signalent que les recherches entreprises n'ont donné jusqu'à présent aucun résultat.

Le ministre de la Marine a ordonné à tous les navires d'entreprendre leurs recherches plus vers l'Est et de se diriger vers les Baléares. L'opinion générale ne montre pas une raison du temps qui n'est écoulé depuis la disparition de l'appareil.

Le colonel Molezian et le commandant Franco ont exprimé l'espoir qu'en raison de la température qui sévit sur les côtes de la Méditerranée, les aviateurs ont pu être obligés de chercher un refuge dans l'intérieur des terres. Les disparus ont pour quatre jours de vivres.

En dépit de cela, l'opinion générale croit que les quatre aviateurs ont été enlèvement par la chute de l'hydravion au fond de la mer.

On retrouve les cadavres de deux étudiants emportés par une avalanche.

Davis, 3 janvier. — Deux étudiants de Bâle et de Zurich, qui étaient en excursion en été dans le massif de Prisch, ont été emportés par une avalanche. On a retrouvé les deux

QUATRE MILLE MINEURS SONT MENACÉS DE CHOMAGE

par suite de la mise en liquidation judiciaire

des Houillères de Saint-Etienne

Saint-Etienne, 3 janvier. — Le Tribunal de commerce a prononcé la mise en liquidation judiciaire de la Compagnie des houillères de Saint-Etienne.

Cette nouvelle a provoqué dans toute la région, une vive émotion. Cette société, avait en effet, un effectif moyen de quatre mille ouvriers, qui se voient menacés du jour au lendemain d'un chômage forcé.

Un télégramme aux ministres du Travail et des Travaux publics

M. Durafour, député, président du Conseil général; M. Louis Sonit, sénateur-maire de Saint-Etienne, et M. Alfred Vernay, député, premier adjoint au maire de Saint-Etienne, ont adressé le télégramme suivant au ministre des Travaux publics:

La région stéphanoise éprouvée déjà par une grève de mineurs qui émeut l'opinion et a appelé l'attention des pouvoirs publics, vient d'être frappée par un autre malheur. Hier soir, le tribunal de commerce a prononcé la liquidation judiciaire de la Société des houillères de Saint-Etienne qui emploie quatre mille personnes. Nous vous adressons vivement nos hommages et nous espérons que vous voudrez bien intercéder pour assurer du travail aux ouvriers occupés dans cette exploitation.

LES ADIEUX DE M. STEEG AU SULTAN DU MAROC

Rabat, 3 janvier. — M. Steeg s'est rendu au Palais du sultan où il a été reçu en audience solennelle par Sidi Mohamed, entouré des ministres et des hauts fonctionnaires. A l'issue de cette audience, le sultan a reçu M. Steeg, en audience privée.

Il s'est entretenu avec lui et lui a marqué les regrets qu'il avait de son départ; puis rompant avec le protocole, il l'a accompagné jusqu'à l'escalier, lui donnant ainsi un témoignage de particulière affection.

Le chef du protocole a fait savoir que la croix du Mérite civil chérifien a été décernée à Mme Steeg en reconnaissance de ses efforts pour les œuvres de bienfaisance. Le sultan tient à se rendre à Casablanca, samedi, pour l'embarquement de M. Steeg. Il restera dans le palais qu'il possède en cette ville, le protocole lui interdisant d'aller jusqu'aux quais d'embarquement.

L'ÉTAT DE SANTÉ DU ROI D'ANGLETERRE

London, 3 janvier. — Voici le bulletin officiel publié ce soir, à 20 heures, au palais de Buckingham:

« Le Roi a eu une assez bonne journée. Il n'y a aucun changement à signaler dans l'état de Sa Majesté. »

La lente amélioration qui se manifeste permet d'espérer le rétablissement du souverain.

London, 3 janvier. — Les journaux médicaux « Le Lancet » et « le British Medical Journal », publiant une déclaration autorisée par le Palais de Buckingham, au sujet de l'état du roi. Il y est dit notamment que la plaie résultant de l'opération pour l'écoulement de l'empyème est maintenant saine et se ferme peu à peu. Le pus, provenant de la cavité pleurale, diminue de volume; les symptômes perdent de leurs forces.

Il est clair que tant que l'empyème sera aussi grand, la réserve des forces sera bien faible et les progrès lents. Il est probable que la phase actuelle de la maladie, ont de plus graves conséquences. Toutefois, ces récents progrès, nous donnent quelque espoir que nous ne pourrions pas considérer qu'en la prépondérance des hauts sur les bas.

Le roi prend maintenant une nourriture suffisante car il faut également réagir contre la perte de poids qui est énorme. La transfusion du sang a été pour le moment arrêtée. En dépit de son état, le roi ne veut pas que l'exploitation soit suspendue, et sera bientôt réhabilité. Le vote dans deux de ses caractéristiques originales:

1. — D'abord le tracé des lignes. Or réaliser la plus tôt possible une ligne Kiangou-Hanoi-Haliphong, ligne extérieure qui sera en même temps le tronçon obligé de la ligne la plus courte et la plus sûre entre l'Europe et l'Indo-Chine. On organisera donc l'infrastructure de cette ligne. L'exploitation sera commencée. Après qu'il sera créée une seconde ligne (ligne intérieure celle-là) de Saigon à Hanoi.

2. — Ensuite l'exploitation des lignes. Elle sera régie par un contrat au terme duquel le compagnie exploitante s'obligera à transporter (improvisant une somme forfaitaire annuelle) de 150 kilos de courrier à chaque voyage. Ce courrier, et c'est le point original, lui sera confié par l'Administration des Postes qui percevra les surtaxes. Les surtaxes affectées aux 150 kilos de courrier couriront pour compte de la compagnie. Au-dessus de 150 kilos la Compagnie touchera un supplément fixé de telle façon qu'une somme importante revienne au gouvernement. Voilà donc le gouvernement directement intéressé au succès de l'entreprise et cela, sans qu'il ait subventionné. Nul doute que le service postal ne bénéficie de la bonne réclame qui attirera les lettres au courrier aérien.

Ce beau programme valait bien d'être conçu. Il faut maintenant qu'il soit réalisé sans délai. Tentes deux, la France et l'Indo-Chine y gagneront.

DEUX NOUVELLES INCULPATIONS DE LA « GAZETTE DU FRANC »

de souscripteurs fictifs

Paris, 3 janvier. — M. Girard, juge d'instruction, a poursuivi, ce matin, l'enquête d'identité des souscripteurs fictifs de la « Gazette du Franc ».

M. Girard avait, d'autre part, mandé à son cabinet MM. Frédy et Bourdon, anciens administrateurs de la « Gazette du Franc ». Ces deux personnes ont pu démontrer au juge, leur bonne foi. Ils seront néanmoins de nouveau entendus très prochainement.

Enfin, M. Girard a reçu les déclarations de M. Jacques Beaucourt. Ce dernier, qui avait souscrit cinq cents actions de cent francs à la demande de M. Louis Bloch, avait offert de verser le montant de sa souscription: il n'en fit rien, à la demande de son ami et, par la suite, il rétracta ses actions.

M. de Breteuil ayant démontré sa bonne foi, il ne sera pas inculqué.

UN VAPEUR FRANÇAIS FAIT NAUFRAGE AU LARGE DES CÔTES ESPAGNOLES

Mahon, 3 janvier. — Le vapeur français « Malakof », a fait naufrage entre le cap Malakof et la crique de Santa-Galdana.

Quelques membres de l'équipage ont pu se sauver, les autres ont disparu. On considère le navire comme entièrement perdu.

On annonce que l'état de M. Vell-Picard, propriétaire de chevaux de courses, actuellement allié à Marseille, donne quelques inquiétudes à ses amis.

Conformément à la décision prise par le Comité d'action des marins militaires, un accord avec le Comité de la Marine militaire a été conclu dans tout le bassin du Gard, à Arles.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

COTONS. LIVERPOOL, 3 janvier. Ventes: 30.000; Importations: 17.800; Américain, baisse 25; Brésilien, baisse 25; Egypte, baisse 25. NEW ORLEANS, 3 janvier. Coteaux Middling Upland. — Disponible, 19,20; Mars, 19,45; Juin, 19,65; Octobre, 19,90.

NEW-YORK, 3 janvier. Disponible, 20,25; Mars, 20,50; Juin, 20,75; Octobre, 21,00; Mars, 21,25; Juin, 21,50; Octobre, 21,75. Bénédictin, 19,50; Octobre, 19,75; Incoit.

Exportations. — Prix de Grande-Bretagne, 24.000; France et Continent, 25.000; pour le Japon, nulles.

Marché des changes à l'étranger

London: Sur Paris, 124,10; Bruxelles, 143,80; Ec. hors banque, 4/11/32; Préf à court terme, 3/00; New-York, Sur Paris, 99,17; Préf à court terme, 60/4; Cbk. transf., 48,11; Sur Bourse, 13,20 1/2.

SUCRES. — Caha, promise: Hiver, 177,00; A terme: Sur Paris, 192,00; Mars, 197,00; Juin, 201,00; Septembre, 210,00; Octobre, 221,00; Décembre, 224,00.

COUVERTS & SPECTACLES

ROUBAIX LA REPRESENTATION DE GALA au profit de l'œuvre du timbre antituberculeux. A L'HIPPODROME-THÉÂTRE. La gelée avait donc fait chez eux mes condoyens qu'ils furent si peu nombreux hier soir au très beau concert donné à l'Hippodrome au profit de l'œuvre du timbre antituberculeux.

UN LIÉGENT ET UN SERGENT AVIATEURS TUES AU MAROC

Habat, 3 janvier. — Au cours d'une reconnaissance dans la région de Tadia, un avion est tombé en vrille. Les deux passagers, un lieutenant et un sergent, ont été tués.

UNE FEMME CONDAMNÉE A MORT VOIT SON POURVOI REJETÉ EN CASSATION

Paris, 2 janvier. — La Chambre criminelle de la Cour de cassation vient de rejeter le pourvoi formé par la femme Anne-Marie David, contre l'arrêt de la Cour d'assises de la Seine du 7 novembre dernier, la condamnant à la peine de mort pour avoir assassiné à l'aide d'une éponge la petite fille de ses voisins, Simone Baud, à Pierrefitte.

M. MULLOQUIN PERMET À LA POPULATION D'ABANDONNER SON EFFORTS SUR LES BRÈLES... COMME UN PEU DE VOIR...

MORT D'UN SURVIVANT DE REICHSHOFFEN

Auxerre, 3 janvier. — M. Amédée Defrance, survivant de Reichshoffen, vient de mourir à Auxerre, à l'âge de 84 ans. Il avait pris part au combat de Wissembourg de 1870 et à Reichshoffen, comme maréchal-des-logis au 9^e d'artillerie. Puis il avait été fait prisonnier et envoyé en Sibirie.

Un mémoire de Benoit. Benoit remit au juge un long mémoire dans lequel il expose ses idées politiques et donne son opinion sur la malaise alsacien. Dans ce mémoire, Benoit déclare notamment: « Je ne considérais pas M. Fachtot comme un magistrat, mais comme un homme politique. La première fois que le sang a coulé en Alsace, depuis son retour à la France, ce fut lors de la bagarre qui se produisit à Colmar, en 1920. M. Ricklin fut malmené et M. Fachtot n'a opéré aucune poursuite. »

PLUS DE CRACHATS A TERRE! PLUS DE BALAYAGES A SEC! PLUS DE LOGEMENTS INFECTES! POUR VAINCRE LE TUBERCULOSE.

Achetez tous le timbre antituberculeux!

PETITES NOUVELLES. M. Beccolier, juge d'instruction, qui avait été grièvement blessé par un taxi, est guéri. Diez, un des auteurs de la bagarre de Pierrefitte, a été arrêté et écroué à la prison de la Cour de cassation. Les souscripteurs et propriétaires des journaux « La Voix » de Strasbourg, ont décidé, sur l'intercession de la Municipalité, qui a promis de verser, dans la plus brève délai, la somme de 50.000 francs, de reprendre le service. A la suite d'une explosion de mine qui a détruit la partie des fortifications situées près du poste Dardanne, à Paris, dix blessés se sont abîmés sur la crête de Bois Boulogne, blessés légèrement à la tête et aux jambes. Sachinelli, un des auteurs du vol des millions de Oud Zem, condamné à vingt ans de travaux forcés par le Conseil de guerre de Casablanca, s'est échappé de la prison de Tlemcen le 31 décembre.

EN ITALIE

Sur la route départementale de Bordeaux au village de Bourgeon, un motard a été tué par deux hommes qui l'ont renversé. Un des deux motards, M. Bertrand Carré, de Libourne, a été tué sur le coup. L'autre, M. Victor Léonard, de Libourne, a été tué par un arbre qui s'est abîmé sur lui.

UN LIÉGENT ET UN SERGENT AVIATEURS TUES AU MAROC

Habat, 3 janvier. — Au cours d'une reconnaissance dans la région de Tadia, un avion est tombé en vrille. Les deux passagers, un lieutenant et un sergent, ont été tués.

UN LIÉGENT ET UN SERGENT AVIATEURS TUES AU MAROC. Habat, 3 janvier. — Au cours d'une reconnaissance dans la région de Tadia, un avion est tombé en vrille. Les deux passagers, un lieutenant et un sergent, ont été tués.